



## PUBLICATION DES AVIS OFFICIELS DE LA MUNICIPALITE

# Le Crieur Public

N°2, du 5 septembre 2024

### ***Message fête nationale***

Olivier Thévoz, Syndic de Missy,

Chères citoyennes et citoyens de nos trois villages,

C'est avec joie et un brin d'émotion que je vous salue au nom des autorités de toute la population de ce coin de pays qui nous rallie aujourd'hui pour la fête nationale.

Cette communauté de destins qui nous uni ce soir pour un moment festif n'a pour dire pas changé depuis le moyen-âge, période où les frontières ont été tracées.

Savoir vivre en paix, malgré nos différences est à mes yeux un gage de prospérité, de sécurité et d'exemple à suivre dans un monde bouleversé par des conflits en tous genres. Soyons tous reconnaissants de pouvoir vivre sereinement dans ce pays qui nous est si cher à tous.

Vallon, voisin de Missy, depuis la nuit des temps. Même numéro postal 1565, la poste ? Fermée au début des années 2000, j'ai retrouvé dans nos archives quelques courriers échangés à l'époque entre le conseil communal de Vallon et la Municipalité de Missy où il était question de renommer le bureau, démarche qui n'a pas abouti. Tout s'est finalement bien déroulé, bien terminé, l'entreprise alors nommée PTT a mis tout le monde d'accord en élisant la famille Collaud de Vallon à la tête de la Poste de Missy. Merci à Chantal et Albert, aujourd'hui valeureux citoyens de Missy.

### Autre point commun, l'église

Eglise de Carignan, centre de la grande paroisse de Dompierre-en-Vully et qui uni Vallon – Missy et St-Aubin.

Ces derniers s'en détachent en 1440 et plus tard avec l'arrivée de la Réforme, Missy s'en sépare à son tour et rejoint la Paroisse de Ressudens.

Et dernier point commun (probablement qu'il y en a encore beaucoup) que je citerai ce soir, le Chaffard.

Jusqu'en 1565 (référence au numéro postal ?), il était appelé le Moulin de Missy. Activité « industrielle », un moulin le long de la Petite Glâne.

Source de revenus, approvisionnement, de sécurité, les enjeux étaient à la hauteur des attentes.

Un procès entre Payerne (dont dépendait Missy) et Estavayer (dont dépendait Vallon) a finalement attribué le Chaffard à Vallon. Je salue pour l'occasion nos plus proches voisins la famille Baechler qui fait toujours un peu partie de Missy. Merci à chacun et à chacune pour votre écoute, vive Vallon, vive Missy et que la fête soit belle à Saint-Aubin.

Et pour conclure, en compagnie de la Jeunesse de Vallon, le refrain d'une composition de André Thévoz de Missy offerte au Chœur des Jeunes de Vallon au milieu du siècle passé, est entonné avec joie... et rappelle les décennies d'amitié qui lient nos 2 communautés.

## Piscine

La Municipalité tient à rappeler à tous les habitants que l'installation d'une piscine hors sol saisonnière dès 5 m<sup>3</sup> doit faire l'objet d'une autorisation municipale et / ou cantonale nécessitant une autorisation pour travaux de minime importance pouvant être dispensé d'enquête publique, en demandant l'accord des voisins concernés.

Pour les piscines enterrées, piscines hors sol non saisonnières, jacuzzis ainsi que les étangs, une demande d'enquête publique est obligatoire.

Pour les piscines de moins de 5 m<sup>3</sup> une information à la Municipalité est suffisante.

Vous trouvez toutes les informations nécessaires sur le site de notre service technique : [www.aistbv.ch](http://www.aistbv.ch).



## **Assainissement des piscines**

### Vidange des eaux de baignade (directive cantonale DCPE 501)

La désinfection, fréquemment assurée par du chlore (plus rarement par du brome, du sel de mer ou une électrolyse au cuivre-argent), permet de limiter le développement d'algues et de bactéries. Les dosages prescrits doivent être scrupuleusement respectés.

Il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant au minimum 48 heures avant de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet en effet de réduire naturellement le pouvoir désinfectant du chlore notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV).

La période de déchloration étant respectée, les eaux de baignade peuvent être évacuées sans risque d'atteinte au milieu naturel. Elles seront utilisées de préférence pour l'arrosage du jardin ou évacuées avec les eaux claires.

Au cas où une vidange urgente doit être effectuée par un professionnel, le recours à une réduction de chlore actif par du thiosulfate de sodium peut être admis, afin de respecter la valeur limite légale de rejet de l'Ordonnance sur la protection des eaux (0.05 mg de chlore actif / litre).

## **Taille des haies sur le domaine public**

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres dans les autres cas.

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :

- Au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
- Au bord des trottoirs, à 2.50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

## **Taille des haies sur le domaine privé**

Comme chaque année, la Municipalité rappelle aux propriétaires leur obligation de tailler leur haie, selon l'art. 38 du code rural et foncier (CDF) : « la hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire ».



## **Conseil général**

Le législatif se réunit 2 à 3 fois par année pour discuter et échanger sur divers thèmes ainsi que sur les préavis municipaux.

Une séance était prévue mardi 1<sup>er</sup> octobre prochain, toutefois nous vous informons que **celle-ci est annulée**. La prochaine assemblée se déroulera **mardi 10 décembre 2024**. En temps utile, l'ordre du jour sera envoyé aux membres, affiché au pilier public et publié sur le site internet <https://missy.ch/officiel/conseil général>.

Pour devenir membre, il faut être âgé de 18 ans révolus et avoir son domicile politique dans la commune (art. 3 al. 1 LEDP).

Les personnes de nationalité étrangère sont membres du corps électoral en matière **communale**, aux conditions suivantes (art. 3 al. 2b LEDP) :

- Résider en Suisse depuis minimum 10 ans et 3 ans dans le canton de Vaud, être en possession d'un permis C.

Si vous souhaitez participer à la vie de notre commune et rejoindre le conseil général, contactez Mme Lise Bettex, présidente, [cg-president@missy.ch](mailto:cg-president@missy.ch).

## **Fibre optique – formulaire reçu de l'entreprise Multinet**

Chaque ménage a reçu un avis de Multinet (Sous-traitant de Swisscom) concernant le raccordement en fibre-optique.

Normalement ces avis devaient être envoyés au propriétaire de la maison. C'est parce que Multinet s'est basé sur un adressage Swisscom, que les locataires ont reçu le courrier.

Pour faire parvenir ce courrier au propriétaire, vous pouvez, ou envoyer l'adresse du propriétaire chez Multinet ou renvoyer le courrier directement au propriétaire.

Le courrier dûment complété permettra au technicien de Multinet, de prendre contact avec chaque propriétaire afin de leur transmettre un rapport technique de leur raccordement et d'avoir leur accord définitif pour faire ce raccordement.

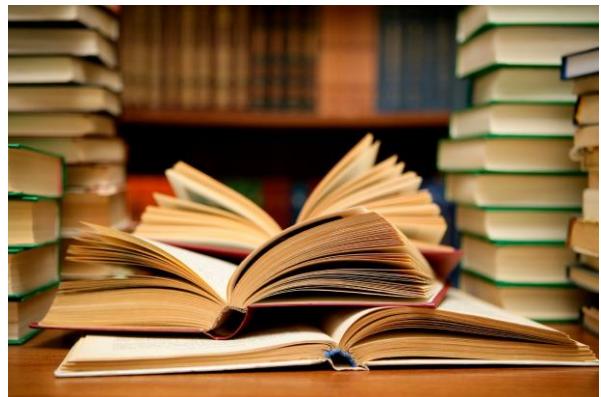
Le raccordement en fibre optique dans tous les bâtiments est gratuit. Suite à ce raccordement, il n'y a aucune obligation de s'abonner chez Swisscom. C'est une mise à niveau technologique d'un système obsolète (Fil de cuivre) qui sera démantelé à partir de 2029. Pour ceux qui le désire, il vous permettra de fonctionner avec une bande passante de plusieurs Giga-octets et ainsi de pouvoir suivre les nouveaux formats de transmission.

## Bibliothèque bâtiment communal

La Municipalité rappelle à sa population qu'une bibliothèque de livres d'occasion se trouve à votre disposition dans l'entrée du bâtiment communal.

Bien entendu, celle-ci est ouverte à toutes et tous !

Vous pouvez, le ou les emprunter, garder, faire passer plus loin, déposer, échanger !!!



## Ecole de Grandcour – parents conduisant leurs enfants

La Municipalité vous prie de prendre connaissance des informations communiquées par la Police cantonale vaudoise concernant la plaque « riverains autorisés ». L'art. 17 al. 3 de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) mentionne ceci :

Lorsqu'il existe une interdiction de circuler ou une limitation du poids ou des dimensions, l'inscription «Riverains autorisés» signifie qu'il est permis de livrer ou d'aller chercher des marchandises chez les riverains ou sur des biens-fonds voisins, que les riverains et leurs visiteurs ainsi que les personnes exécutant des travaux sur des biens-fonds voisins peuvent y effectuer des courses et que des tiers peuvent y transporter ces personnes.

Dès lors, selon le bureau de la législation routière, les parents conduisant leurs enfants à l'école ne sont pas autorisés à franchir la signalisation et s'exposent à une amende d'ordre de CHF 100.00.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

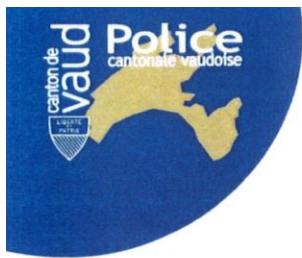
O. Thévoz



La Secrétaire :

Y. Michel

## **Poste de gendarmerie – Commune de Missy**



### **COMMUNE DE MISSY GENDARMERIE VAUDOISE**

Le poste de gendarmerie attribué à votre commune est situé à Payerne

#### **ACCUEIL AU GUICHET**

Lundi	08:00 – 11:30
Mardi	08:00 – 11:30/13:30 – 17:30
Mercredi	08:00 – 11:30
Jeudi	08:00 – 11:30/13:30 – 17:30
Vendredi	08:00 – 11:30
Samedi	08:00 – 11:30
Dimanche	Fermé



TROUVER UN POSTE DE GENDARMERIE /  
POLICE

#### **ADRESSE**

Rue du Temple 6  
Case postale 198  
1530 Payerne  
  
026 557 32 21  
[payerne.gdm@vd.ch](mailto:payerne.gdm@vd.ch)

#### **LE CENTRE DE GENDARMERIE MOBILE DE VOTRE RÉGION :**

CGM Yverdon  
Route de Lausanne 32  
1400 Yverdon-les-Bains

#### **DÉPOSER PLAINE EN LIGNE**

Pour les plaintes suivantes :

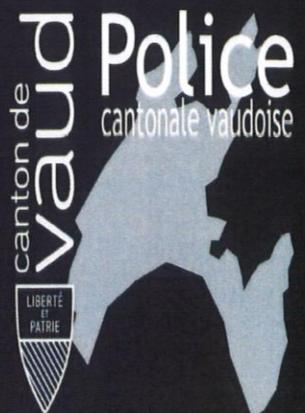
- Vol simple (aussi de cycle), contre inconnu et sans signalement de l'auteur
- Dommages à la propriété sur un objet ou un véhicule

Vous avez la possibilité de déposer une plainte pénale en ligne à cette adresse :  
<https://www.vd.ch/prestation/deposer-une-plainte-penale-contre-inconnu>



DÉPOSER UNE PLAINE PÉNALE  
CONTRE INCONNNU

# **En cas d'urgence : 117**



# PERSONNES ÂGÉES : ATTENTION ! ARNAQUE : FAUX POLICER / FAUX BANQUIER



**ATTENTION - ARNAQUES !**

Plus d'infos : [votrepolice.ch](http://votrepolice.ch)

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.

Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

**La police ou votre banque  
n'agissent pas ainsi !**

Et si ça vous arrive,appelez le  **117**

## Bibliothèque intercommunale « La Passade »

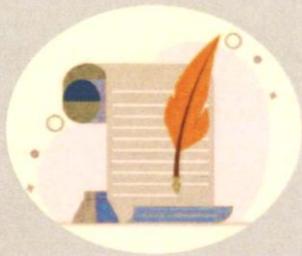


# Journée « Portes ouvertes »

La bibliothèque « La Passade » vous invite à (re-)découvrir tous ses recoins et profiter d'un moment convivial.

**Samedi 05.10.2024**

**Ouvert à tous**



**10 :30 - 12 :00**

Découverte de la calligraphie par la pratique et son histoire avec Jessica

Sur inscription, dès 10 ans :  
[bibliopassade@gmail.com](mailto:bibliopassade@gmail.com)



**14 :00 - 16 :00**

Conférence animée, par Camille Sitter

Découvrez le parcours professionnel de Camille dans l'univers du dessin animé !

**8 :30**

Café-Croissant



**9 :00**

Café littéraire. Les livres coups de cœur de la bibliothèque, par Corine. Un échange autour des livres

**11 :00**  
Apéro !



**12 :00 - 14 :00**

Hot Dog Party : 5.- CHF

Né pour Lire : contes pour enfants



**Chapeau à la sortie**

**Prêt des livres de 9h00 à 17h00**

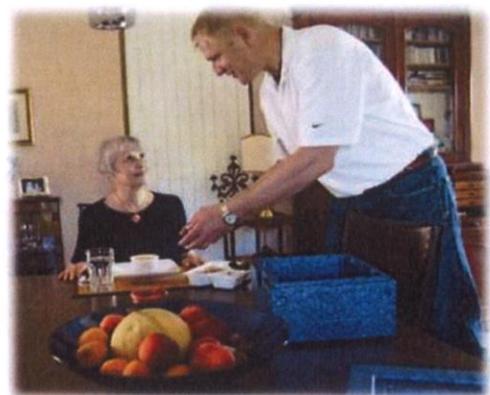
# Nous recherchons des livreurs de repas bénévoles



Vous avez quelques heures à nous consacrer durant la tranche horaire allant de 10h30 à 12h30 (selon votre disponibilité)  
Vos kilomètres seront défrayés



Livraison de repas  
à domicile



N'hésitez plus et contactez-nous au:

026 662 41 41

CMS de Payerne  
Rue des Rammes 11  
1530 Payerne

[www.cms-vaud.ch/absmad](http://www.cms-vaud.ch/absmad)

CMS de la Broye – ABSMAD

# Grippe porcine africaine



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und  
Veterinärwesen BLV  
Bundesamt für Umwelt BAFU

JFK Jagd- und Fischereiverwaltung  
CSF Conférence des services de la faune,  
de la chasse et de la pêche  
CCP Conferenza dei servizi della caccia  
e della pesca

VSKT Vereinigung der Schweizer Kantonsbehörden  
und Kantonsärzte  
ASVC Association Suisse des Vétérinaires Cantonaux  
Associazione Svizzera dei Veterinari Cantonalii

## Achtung! Attention! Attenzione!



### Schweinepest in Europa

Speisereste nur in Abfalleimer –  
Wildschweine vor gefährlicher  
Schweinepest schützen.



### Peste porcine en Europe

Jeter les restes de repas uniquement  
dans des poubelles. Protéger les  
sangliers du danger de la peste porcine.



### Swine fever in Europe

Food scraps in waste bin only – protect  
wild pigs from dangers of swine fever.



### La peste suina in Europa

Gettare i resti alimentari soltanto nella  
pattumiera – proteggere i cinghiali dal  
pericolo della peste suina.



[www.blv.admin.ch/asp-info](http://www.blv.admin.ch/asp-info)



UN PROBLÈME AVEC  
L'ADMINISTRATION  
CANTONALE ?

L'IMPRESSION  
DE NE PAS  
AVOIR ÉTÉ  
ENTENDU·E ?

DES QUESTIONS  
SUR DES  
DÉMARCHES  
ADMINISTRATIVES ?

## NOTRE ACTION

### ÉCOUTE

nous vous offrons un espace dans lequel  
vous pouvez vous exprimer librement

### INFORMATION ET CONSEIL

nous pouvons vous orienter dans vos démarches  
et vous aider à comprendre le fonctionnement,  
les actions et décisions  
de l'Administration cantonale vaudoise

### INTERMÉDIAIRE

nous pouvons prendre contact avec l'autorité concernée  
et examiner tout document utile afin de comprendre  
votre situation et faciliter la recherche de solutions

## N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !

### PAR TÉLÉPHONE

021 557 08 99 du mardi au vendredi de 9h30 à 12h30

### PAR COURRIER OU COURRIEL

case postale 171 – 1001 Lausanne  
[contact.mediation@vd.ch](mailto:contact.mediation@vd.ch)

### EN PASSANT DANS NOS BUREAUX

double entrée : rue Caroline 2 et  
rue Enning 1 (avec rampe d'accès)

## NOS GARANTIES

### INDÉPENDANCE

### IMPARTIALITÉ

### CONFIDENTIALITÉ

### GRATUITÉ

### OUVERT À TOUTE PERSONNE

indépendamment du domicile, du statut,  
de la nationalité

LIMITE: NOUS NE POUVONS INTERVENIR  
QUE SI UNE AUTORITÉ CANTONALE  
VAUDOISE EST CONCERNÉE

Le BCMA vous accueillera à

## Payerne

Hôtel et Café La Suite,  
Rue du Temple 10

les mercredis 1<sup>er</sup> mai et 4 septembre  
et le jeudi 7 novembre  
de 9h30 à 16h30



**BCMA**   
Bureau cantonal  
de médiation administrative



## Prévention : « Et toi, comment tu prends soin de toi ? » #LÀPOURTOI2024

---

A l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide (10 septembre), l'association STOP SUICIDE lance sa campagne #LÀPOURTOI2024, centrée cette année sur l'impact positifs des relations interpersonnelles sur la santé mentale des jeunes !

Alors qu'il s'agit de la première cause de mortalité chez les 15-29 ans en Suisse, le suicide reste une thématique taboue. Il est donc primordial de déstigmatiser ce sujet et de sensibiliser chacun et chacune à la prévention. Cette année, les facteurs qui protègent la santé mentale sont mis en avant, notamment les ressources personnelles axées sur les relations entre les pairs et le soutien social qu'elles permettent.

Pour en parler, de jeunes créateur-rices de contenu suisses répondent à la question « Et toi, comment tu prends soin de toi ? » à travers de courtes vidéos destinées aux réseaux sociaux. Ils et elles partagent ainsi leur façon de traverser les périodes difficiles, ainsi que les ressources vers lesquelles chacun et chacune se tourne pour avoir du soutien. Vous retrouverez notamment le tiktokeur Leo Monferini, la chanteuse Marie Jay, et bien d'autres !

En parallèle de cette campagne de prévention en ligne, STOP SUICIDE se déplace sur le terrain pour aller à la rencontre des jeunes. La liste des évènements auxquels l'association participe ainsi que les vidéos de la campagne sont à retrouver sur [stopsuicide.ch](http://stopsuicide.ch) ainsi que sur Instagram, TikTok et LinkedIn.

*Besoin d'aide ? Ne restez pas seul-e :appelez le 143 (adultes) ou le 147 (jeunes) 24h/7j*

# *Stop suicide – Pièce de théâtre gratuite*



STOP SUiCiDE

UNE PIÈCE DE STOP SUICIDE  
ÉCRITE PAR LAURE BACCHIOCCHI



# NOUS

RUE DES RÔTAFAYES 5, 1063 CHAPELLE-SUR-MOUDON, SUISSE

**AU BATTOIR DE CHAPELLE  
16 NOVEMBRE - 19H**

ENTRÉE GRATUITE

OUVERTURE DES PORTES À 18H / SUIVI D'UN ÉCHANGE AVEC DES PROFESSIONNELS.  
PETITE RESTAURATION SUR PLACE



Commune  
de  
**Montanaire**



Commune de  
**Jorat-Menthue**



canton de  
**vaud**

## Pièce de théâtre STOP SUICIDE – « NOUS »

---

Imaginez un lieu où les émotions prennent vie, où les histoires se tissent avec les fils de la réalité. Bienvenue dans "NOUS", une pièce de théâtre puissante et interactive conçue pour briser les tabous et susciter la réflexion autour de la thématique du suicide. Une initiative audacieuse de STOP SUICIDE.

### **Chaque vie compte**

Saviez-vous qu'un tiers des jeunes âgés de 14 à 29 ans ont déjà expérimenté un épisode dépressif ? Un.e jeune sur onze a déjà eu des pensées suicidaires. "NOUS" soulève des discussions essentielles – sensibilité, écoute, différence – des sujets qui nous touchent tous. Par la parole, cette pièce lève le voile sur les tabous en brisant l'isolement et en montrant que personne n'est seul.e dans ses tourments.

### **Ensemble contre le silence**

Préparez-vous à être touché.e, inspiré.e, transformé.e. "NOUS" dépasse le cadre d'une simple pièce de théâtre ; c'est un appel à l'empathie, un acte de résistance contre le silence. Rejoignez cette expérience théâtrale sensible qui offre un nouvel éclairage sur la dépression. Chaque vie mérite d'être entendue, chaque histoire mérite d'être racontée.

### **Le Pouvoir de la prévention**

En 2020, nous avons créé une pièce de théâtre unique en son genre, un appel vibrant à la prévention du suicide. Notre objectif est simple, mais crucial : exposer les signaux d'alerte, présenter les ressources d'aide – qu'elles soient professionnelles ou personnelles – et offrir des conseils essentiels aux proches.

Faire de la prévention par le théâtre permet non seulement l'utilisation des émotions pour faire passer un message, mais aussi une meilleure identification de la part du public. De plus, le jeu des jeunes comédien.ne.s permet de pouvoir illustrer des scènes simples de la vie quotidienne, et ainsi de se rapprocher au mieux de ce que vivent les jeunes. Notre intention est de faire comprendre au public que le mal-être n'est pas quelque chose de rare.

### **Participation : votre Voix, notre scène**

Imaginez-vous au cœur de l'histoire, un protagoniste à part entière dans un drame qui évolue avec votre contribution. Notre approche participative, subtilement ludique, vous permet de vous impliquer directement ou indirectement, tout en préservant votre confort. Vous aurez la possibilité de guider le déroulement de l'histoire, d'avoir un impact de manière interactive et engageante.

### **Une collaboration unique**

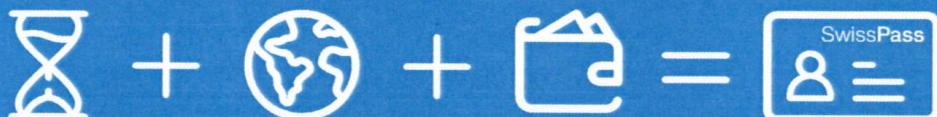
« NOUS » est le fruit d'une collaboration passionnante entre STOP SUICIDE et la compagnie de théâtre ANOU, composée de jeunes talents genevois âgés de 18 à 24 ans. Cette pièce n'est pas seulement destinée aux jeunes ; elle est façonnée par les jeunes. Après tout, qui mieux que les pairs pour comprendre les luttes, les doutes et les espoirs de leur génération ? Une prévention authentique, à travers les yeux et les voix de ceux qui la vivent.

### **Une Histoire qui transforme**

Plongez dans une intrigue profondément humaine, celle d'une personne en proie à la douleur d'une crise suicidaire, et de proches désesparés cherchant à comprendre et à soutenir. Le théâtre devient un miroir qui reflète les émotions, un moyen de mieux se comprendre et de briser les stigmates. Les scènes simples de la vie quotidienne prennent vie grâce à nos jeunes comédien.ne.s vous rapprochant ainsi de la réalité vécue par de nombreux jeunes.

# Temps gagné dans les bouchons, sensible à la cause écologique ou simplement économiser de l'argent pour vos déplacements ?

Optez pour l'abonnement annuel Frimobil



[frimobil.ch](http://frimobil.ch)

Avec Frimobil, voyagez en train, bus et funiculaire avec un seul titre de transport dans tout le canton de Fribourg ainsi que dans la Broye vaudoise.

La communauté tarifaire fribourgeoise des transports publics, Frimobil, vous offre\* une réduction de CHF 150.– à faire valoir lors de l'achat de l'abonnement annuel Frimobil dès 3 zones (pour 1 ou 2 zones, la réduction est de CHF 70.–). Pour bénéficier de cette action, il vous suffit de vous rendre dans l'un des points de vente des partenaires Frimobil muni du présent document et cela jusqu'au 14.12.2024.

Renseignez-vous sur nos offres et assortiment auprès de notre personnel dans les points de vente ou sur [frimobil.ch](http://frimobil.ch).

Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'agréables voyages en transports publics.

Votre team Frimobil



\* Cette offre est valable pour tout nouvel abonné Frimobil: toute personne ne possédant pas un abonnement annuel Frimobil depuis 6 mois au moins.

COUPON À PRÉSENTER À UN POINT DE VENTE DES ENTREPRISES DE TRANSPORT PARTENAIRES FRIMOBIL



## Coupon d'une valeur de CHF 150.– / 70.–\*

\*CHF 150.– de rabais pour l'achat d'un abonnement annuel Frimobil dès 3 zones, pour 1 et 2 zones, le rabais est de CHF 70.–.

Au personnel des points de vente: merci de noter dans le système le prénom et nom du client et son numéro CKM.

**frimobil**



Bons utilisables jusqu'au 14.12.2024

**Frimobil70**

1 - 2 zones

**Frimobil150**

dès 3 zones

**tpf**

**SBB CFF FFS**

**+P**

**vbls**

**VMCV**

**MOB**

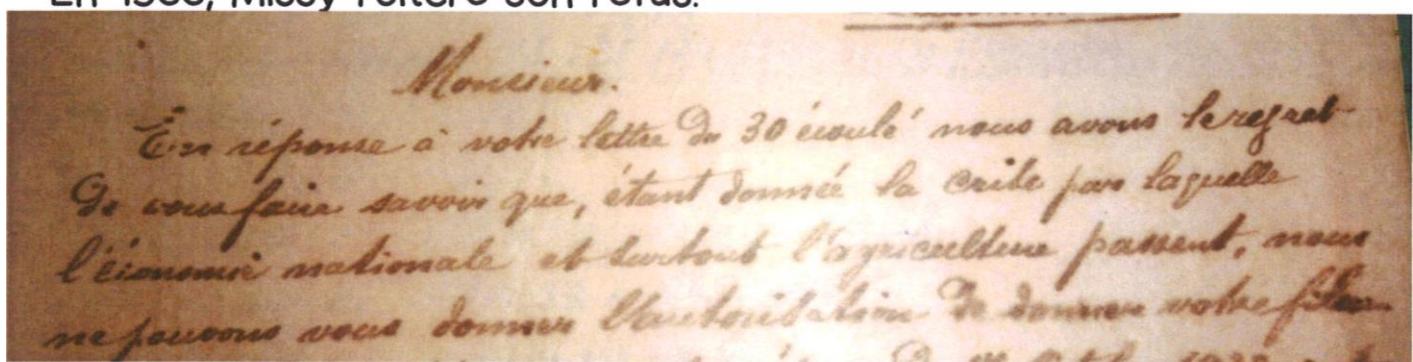
## Plongée dans les archives



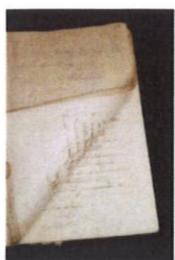
1933: La Municipalité de Missy reçoit une lettre du "Cinéma Sonore et Parlant", qui souhaite que le film "Verdun, souvenirs d'histoire" soit projeté à Missy. Ils argumentent: "Il a passé au Capitole, à Lausanne, et remporté un grand succès. Nous sommes persuadés qu'il en serait de même à Missy."

En 1932, Missy avait déjà refusé : "nous n'avons que le temple à mettre à disposition, ce qui ne serait pas à faire. Du reste, par le temps de crise qui sévit, nous ne voyons pas l'utilité de telles séances"

En 1933, Missy réitère son refus:



Ce duplicata de la lettre envoyée nous a permis de garder une trace de cet échange.



Comment faisait-on  
sans imprimante ?

On pressait l'original sur  
du papier copié !

Réponse

